

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Date de convocation :**

Le 07/05/2026

Nombre de délégués :

En service : 30

Présents : 32

Votants : 26

N°02CS020626

Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt six

Le mardi deux juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

M. Didier MOËLO (pouvoir de Mme LHERITIER), François OURY, M. Lionel RANVAL, Marc BOUVET, Alban LI-WOUNG-KI, Bertrand LANOISELÉE (pouvoir de Serge BONNIGAL), Pascal CONZETT, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Gérard HERSANT, Pierre BOUQUIN, Patrice JOBARD, Fabien FLORENCE, Alain BESNARD, Didier THEVENOT, Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Thierry MOREAU, Olivier LANOUX, Sébastien BONZON, Damien AVRIL, Benoît SIMON, M. Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Emilie TESSIER, Damien BEAUJOUAN, Brigitte PINEAU, Sébastien BRUNET, Philippe DENIAU, Jérôme HUARD, Mathieu FROMET

Etaient excusés :

Mmes Viviane DABIN, Catherine LHERITIER (pouvoir à Dider MOELO), Donfeng COUPEAU, Coralie PELLETIER, Mrs Laurent POULEAU, Denis LAUBERT, Gérald LECLERCQ, Jérôme BRASSEUR, Denis LESIEUR, Serge BONNIGAL (pouvoir à Bertrand LANOISELEE)

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur François OURY

Détermination du nombre de membres du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,

M. Yannick SEVREE, Président rappelle que l'article L5211-10 du CGCT stipule que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, des Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Ainsi, de facto le bureau est composé au minimum de quatre (4) membres le Président et les trois (3) Vice-Présidents,

Il est proposé un bureau représentant environ 1/3 du Conseil Syndical, sans excéder la moitié du CS

Il est proposé de répartir le nombre de membres du bureau par EPCI en se basant sur la répartition des cotisations,

Il est donc proposé le nombre de membre du Bureau et la répartition suivants, soit d'élire huit (8) membres en plus du Président et des Vice-Présidents :

EPCI	Cotisations 2026	Répartition proposée
Agglopolys	97 585,73 €	5
Beauce Val de Loire	20 709,81 €	2
Val d'Amboise	36 654,21 €	3
Touraine Est Vallées	8 777,07 €	1
Castelrenaudais	5 882,22 €	1
	169 609,04 €	12

M. Yannick SEVREE, Président, invite le Comité Syndical à valider le **nombre de membres du Bureau Exécutif total à douze (12)**, soit à **élire huit (8) membres** en plus du Président et des Vice-Présidents.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **Valide** la proposition du Président :
 - ✓ De répartir le nombre de membres du bureau par EPCI en se basant sur la répartition des cotisations,
 - ✓ De porter à douze le nombre de membres du Bureau siégeant au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,
- **Demande** au Président de bien vouloir procéder à l'élection des membres du Bureau

Le Président
M. Yannick SEVREE